

Auteur André Frédéric, PS
Département Ministre de la Fonction publique et des Entreprises publiques
Sous-département Fonction publique et Entreprises publiques
Titre Groupe SNCB. - Nominations. - Examens. - La non-prise en considération de l'ancienneté. (QO 2532)
Date de dépôt 18/02/2011
Langue F
Statut question Transmis au département

Question Un problème concerne certains membres du personnel du Groupe SNCB et plus particulièrement la prise en compte - ou plutôt la non-prise en compte - de leur ancienneté. De nombreuses personnes, venant du monde privé, ont quitté leur employeur pour rejoindre le Groupe SNCB. La concurrence est rude et le recrutement souvent difficile pour le Groupe SNCB. Pour ne pas perdre ce personnel extrêmement qualifié, on a donc lancé des procédures d'examen aux fins de nomination; ce qui permet évidemment de rendre plus attractif le travail au sein de la SNCB. Toutefois, avec ces nominations, il apparaît selon les témoignages m'étant parvenus, qu'on ne prendrait plus en compte l'ancienneté telle que calculée au moment de l'engagement. Bref, ces gens, proches de la nomination, se demandent s'ils vont rester car ils vont perdre des montants importants. Cette situation, si elle est avérée, est terriblement dommageable au vu des difficultés de recrutement au sein du Groupe SNCB. En effet, pour celles et ceux qui quittent une entreprise privée pour rejoindre une autre entreprise privée, la mise en valeur de leur ancienneté ne pose aucun problème et ces personnes peuvent valoriser leur ancienneté lors de la signature de leur contrat. Dans le Groupe SNCB, les personnes qui réussissent leur examen et deviennent statutaire, perdraient donc leur ancienneté issue de leur carrière dans le privé et qui pourtant est valorisée lors de leur engagement: ce qui est éminemment illogique et contre-productif! 1. Confirmez-vous ces informations et cette non-reconnaissance de l'ancienneté en cas de réussite aux examens organisés aux fins de nominations dans le Groupe SNCB? 2. Le cas échéant, compte-t-on réagir face à ce qui, in fine, est un véritable paradoxe puisque au lieu de renforcer l'attractivité des métiers du rail, on organise plutôt une non-attractivité bien dommageable?